

Table des matières

Introduction

APPSINF -



Bloc
annuel
2 3

o **Contenu:**

o **Cours obligatoires**

o LINFO1212	Projet d'approfondissement en sciences informatiques	Eric Piette	00 [q1] [30h+30h] [5 Crédits]	X	
o LINFO1311	Interface homme-machine	Jean Vanderdonckt	00 [q2] [30h+15h] [5 Crédits]	X	X
o LINFO1210	Systèmes d'information et gestion de projets informatiques	Ma1 35ilOolp6.973	71.865997 92.973qe q 7400017 Tm [(Ma1 35ilOolp6.973		



APPSINF - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

L'approfondissement en sciences informatiques est accessible aux étudiant-es inscrit-es aux programmes de bachelier en sciences informatiques (organisés à Louvain-La-Neuve et Charleroi).

CONDITIONS D'ACCÈS

L'approfondissement en sciences informatiques est accessible aux étudiants inscrits aux deux bacheliers en sciences informatiques (Louvain-La-Neuve et Charleroi).

PÉDAGOGIE

Les étudiants se voient proposer un programme basé notamment sur la "pédagogie active", ce qui les amène à prendre une part active dans la gestion de leur formation.

Des dispositifs pédagogiques variés sont mis en place dans les cours: cours magistraux, projets, séances d'exercices, travaux individuels et de groupe. Ces dispositifs placent les étudiants au centre de leurs apprentissages et visent à leur faire acquérir des compétences plus diversifiées et approfondies en informatique.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [le règlement des études et des examens](#)).

Une session d'examens est organisée au terme de chaque quadrimestre : en janvier, en juin et en septembre.

Les examens échoués en janvier ne peuvent être représentés qu'en septembre.

La plupart des enseignements comportent au moins une évaluation en cours de quadrimestre (évaluation continue).

Les évaluations sont écrites ou orales. Les modalités particulières d'évaluation pour tous les enseignements sont annoncées dès le début de chaque période de formation. En particulier, certains projets et travaux à réaliser en cours de quadrimestre ne pourront pas être refaits à une autre période.

Pour en savoir plus sur les modalités d'évaluation, l'étudiant est invité à consulter la fiche descriptive des activités.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Cet approfondissement ne donne pas directement accès à un master.

Cependant, comme il est réservé aux étudiants du bachelier en sciences informatiques, ces étudiants ont naturellement accès aux masters en sciences informatiques.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

